

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 100 du 20 décembre 2024

TEXTE NOMINATIF

Texte 25

DÉCISION N° 503315/ARM/EMAAE/SCAC

portant délégation de signature (état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 04 novembre 2024

DÉCISION N° 503315/ARM/EMAAE/SCAC portant délégation de signature (état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace).

Du 04 novembre 2024

NOR A R M L 2 4 3 1 3 4 0 S

Texte(s) abrogé(s) :

➤ [Décision N° 502901/ARM/EMAAE/SCAC du 05 septembre 2023 portant délégation de signature \(État-major de l'armée de l'air et de l'espace\).](#)

Référence de publication :
BOC n°100 du 20/12/2024

Le sous-chef activité de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances (JO n° 177 du 2 août 2001, texte n° 1) ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu la [Décision N° 178101/ARM/EMA/PPE du 02 janvier 2024 désignant les responsables de budget opérationnel de programme et d'unité opérationnelle du programme 0178 - « Préparation et emploi des forces ».](#)

Vu l' [Instruction N° 240/ARM/CEMAAE du 24 mai 2024 portant organisation et fonctionnement du commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace.](#)

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous les actes financiers relevant des attributions du responsable de l'unité opérationnelle activité (RUO AA02) quant à l'engagement des dépenses du commandement territorial de l'armée de l'Air et de l'Espace (CTAAE) à :

- M. le commissaire en chef de première classe Alexis LE MIERE, chef de la sous-chefferie finances de l'état-major du CTAAE ;
- M. le commissaire en chef de deuxième classe André BRUNIE, adjoint au chef de la sous-chefferie finances de l'état-major du CTAAE.

Art. 2.

La présente décision est applicable pour tous les actes financiers strictement inférieurs à 500 000 € toutes taxes comprises dans la limite des ressources annuelles allouées par le RUO au CTAAE.

Art. 3.

La décision N° 502901/ARM/EMA/FIN du 05 septembre 2023 portant délégation de signature est abrogée.

Art. 4.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le Général de division aérienne,
sous-chef activité de l'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace,*

Pierre-Stéphane VAYSSE.